RGPD:

Règlement Général de Protection des Données, appliqué à toute entreprise au sein de l'Union Européenne, et à toute entreprise traitant les données de citoyens de l'UE.

Notions importantes:

- DCP (Données à Caractère Personnel) : Informations identifiant une personne physique directement ou indirectement.
- Violation de DCP : Tout accès, divulgation, altération non autorisés des données personnelles.
- Fichier de violation de DCP : Registre des violations de données que les organisations doivent déclarer à la CNIL.
- Transparence : Rendre accessible et informer les individus sur l'utilisation de leurs données.
- Accountability : Démarches administratives pour démontrer le respect du RGPD

Compétences nécessaires :

- Notification à la CNIL : notifier toute violation de DCP au moins 72 heures après sa découverte.
- Sécurité : Chiffrement des données, contrôle d'accès, traçabilité, sauvegardes régulières.
- Privacy by Design : Intégrer la protection des données dès la conception d'un produit ou d'un service.
- Privacy by Default : Assurer automatiquement le niveau de protection le plus élevé pour les données personnelles.
- Conformité dynamique et globale : Respecter en permanence les règles du RGPD dans tous les traitements effectués.
- Analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) : Évaluation des risques sur les DCP pour de nouvelles mesures.
- Mesures de sécurité :
 Chiffrement des données, contrôle d'accès, traçabilité, sauvegardes régulières.